



# RÈGLEMENT TGF 2018

## ARTICLE 1

### Charte du Trailer à respecter

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, Les Grands Fonds, est basé sur un équilibre écologique fragile.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Accepter une aide matérielle uniquement sur les zones et par les personnes autorisées.
- Le ravitaillement sauvage est une tricherie envers les autres coureurs, mais surtout envers sa propre personne.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour, un ti "yééé coureûr" suffisent.

## ARTICLE 2

### Programme

Le Trail des Grands Fonds Mémorial Jean Bart à lieu le 30/12/2018 et comporte trois épreuves empruntant en majeure partie des coulées, des traces, et des chemins en forêts avec des dénivelés modérés et techniques sur des terrains privés. Les deux parcours sont en boucles avec départ et arrivée à Boricaud ABYMES.

TGF 22 km, 1100m D+, (*course challenge 2018/2019*): Parcours très technique et forestier nécessitant une très bonne préparation.

TGF 10 km, 600m D+, (*course challenge 2018/2019*): Parcours technique et forestier exigeant, mais accessible à la majorité des coureurs à partir de 18 ans.

**Départ** : Maison JEAN-BART à 8h00 pour les deux distances.

**Arrivée** : Ecole de Boricaud à partir de 9h30.

## ARTICLE 3

### Inscriptions

Droits d'engagement :

- Les pré-inscriptions se font via la **fiche d'inscription téléchargeable, jusqu'au 17/12/2018 (cachet de la poste faisant foi)** et en ligne sur [www.sport-timing-caraiibes.com](http://www.sport-timing-caraiibes.com) à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, jusqu'au 29/12/2018, à 12h45.
- Les frais de participation au deux distances 10 et 22 km sont de 15€uros.
- Les inscriptions sur place le jour de la course seront majorées de 5€uros.
- Pour chaque inscription, obligation de fournir la photocopie de la licence F.F.A ou FF TRI, en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Trail en compétition, datant au moins d'une année le jour de l'épreuve.
- Les inscriptions seront closes le 30 décembre 2018, à 7h45.

**Le 30/12/2018, aucun coureurs sans dossard ne sera autorisé à évoluer sur les parcours en même temps que les participants officiel.**

## ARTICLE 4

### Motifs de disqualification (*se reporter au tableau d'application*)

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité.
  - Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course.
  - Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées aux ravitaillements).
  - Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.
  - Non respect du parcours, d'un coureur, d'un officiel, de l'organisation.
  - Couper les virages, ne pas faire l'itinéraire prévue dans son intégralité.
  - Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.
- Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de prononcer une pénalité provisoire aux coureurs contrevenants.  
Un Jury composé de : 2 représentants des coureurs désignés à cet effet, 1 membre du CTG, 1 représentant de la LRAO si présent, le contrôleur témoin de l'irrégularité, 2 membres de l'organisation, et du directeur de course, après concertation statuera sur une éventuelle pénalité définitive.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure tous participants auteurs de propos ou de comportement inadéquat à l'esprit sportif (injures, diffamations discriminations) envers un autre coureur ou de l'organisation.



## ARTICLE 5

### Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course, et le bon respect de son règlement.
- Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée. En cas d'abandon, rendre son dossard à l'officiel le plus proche, afin d'éviter des recherches inutiles.

## ARTICLE 6

### Sécurité

- La couverture de survie de taille adulte et le téléphone portable sont obligatoires.
- L'organisation du Trail des Grands Fonds met pas en place un contrôle des sacs avant la remise des dossards.

- La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par :
- Sur le site d'arrivée : un poste de secours avec médecin, secouriste, pompier et kiné.
  - Sur le parcours : signaleurs, secouriste et poste et pompier.

## ARTICLE 7

### Annulation

Les inscriptions annulées pour raisons médicales (fournir un certificat médical de contre indication de la pratique de la course à pied) :

- **Avant le 30 décembre 2018** (cachet de la poste ou date mail faisant foi) le montant du remboursement sera de 80%, déduction fait des frais de dossier.
- **Après le 30 décembre 2018**, aucun remboursement ne sera effectué, pour d'autre motif.
- Aucune annulation ne sera enregistrée par téléphone.
- Le seul motif d'annulation est la contre indication médicale écrite.
- Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation du Trail des Grands Fonds. (Le report de la course seras automatique)

## ARTICLE 8

### Les droits à l'image

Par sa participation au Trail des Grands des Fonds, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

## ARTICLE 9

### CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

## ARTICLE 10

### Classements, parcours et horaires

- Les classements seront disponibles sur l'espace arrivée le 30/12/2018, et sur nos supports de communications à partir du 31/12/2018.
- A tout moment, l'organisation du Trail des Grands Fonds se réserve le droit de modifier : le parcours ou les horaires de la course disponible sur Transka.fr.
- Elle se réserve également le droit d'annuler la course pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.



## ARTICLE 11

### Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile pour la manifestation auprès de la Maif grand Camp la Rocade 97142 les Abymes. De part l'affiliation de son organisateur à la LRAG, la manifestation est assurée par la FFA.

- Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.
- Il incombe au participant non licencié d'être en possession d'une assurance individuelle accident et de prendre sous sa responsabilité tout accident de santé pouvant être dû à la suite directe de l'épreuve.

## ARTICLE 12

### Le règlement

- La participation au TGF implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement affiché au PC course le 30/12/2018, disponible sur <http://transka.fr>
- Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trailer.
- La signature de la fiche d'inscription à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.
- **Le non respect du présent règlement entraîne la mise hors course immédiat de son auteur, sans aucun remboursement .**

## Tableau de pénalités

**Les commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, selon les cas suivants:**

Faits constatés	Sanctions appliquées
Aide ou ravitaillement par un accompagnant sans dossard	Disqualification
Coupe volontaire du parcours	Disqualification
Absence de matériel obligatoire	Pénalité ¼ h à disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de détritus (acte volontaire)	Disqualification immédiate
Non-respect des personnes (organisation, officiel ou coureurs)	Disqualification immédiate
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate
Port du dossard non conforme	Pénalité ¼ d'heure
Refus de port d'une balise si désigner	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un juge, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage